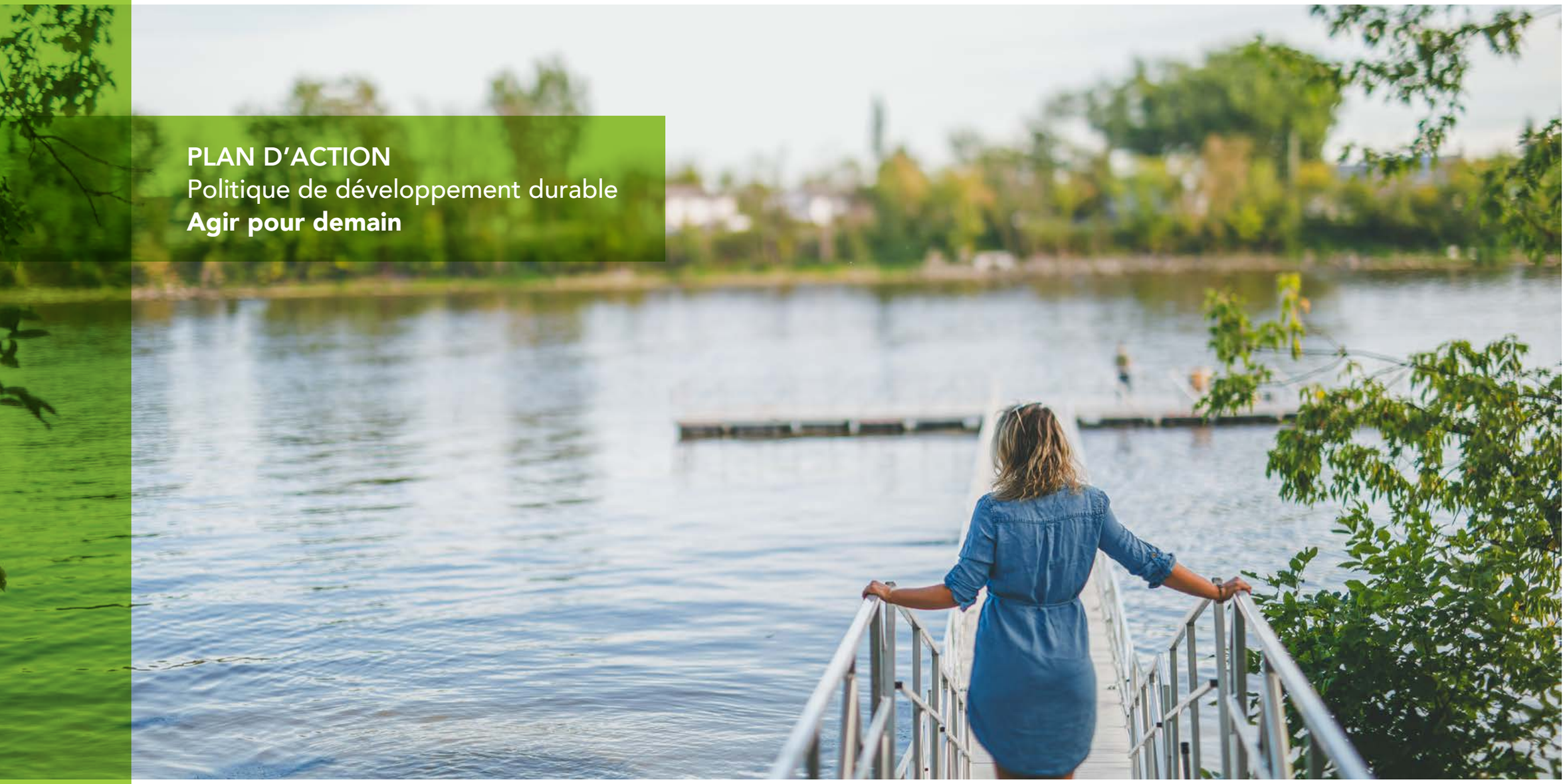

PLAN D'ACTION
Politique de développement durable
Agir pour demain

VILLE DE TERREBONNE
Direction du génie et environnement

Terrebonne
Une histoire de vie

Riche de ses milieux naturels sains et mis en valeur, stimulée par l'innovation et par son économie locale diversifiée, dynamisée par sa population engagée, Terrebonne tire fierté du développement écoresponsable de sa collectivité. Terrebonne est un chef de file du développement durable et son leadership en fait une ville qui se distingue par sa qualité de vie remarquable, sa prospérité et son caractère inclusif.

Table des matières

Mot du maire 4

Mot du président de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité 5

Signification des termes et sigles utilisés dans le plan d'action 6

Actions phares 7

Vos objectifs, notre plan d'action 8

Axe 1 - Gestion responsable des ressources et de leur usage 9

Axe 2 - Qualité des milieux de vie et préservation de l'environnement naturel 13

Axe 3 - Qualité de l'air et changements climatiques 15

Remerciements aux participants 18

Mot du maire

Je suis fier de présenter le premier plan d'action issu de la Politique de développement durable de la Ville de Terrebonne adoptée en janvier 2020.

Véritable pilier de référence en matière d'aménagement du territoire, de gouvernance et de protection de notre environnement avec ses cinq axes majeurs et ses onze objectifs, cette Politique s'appuie sur les 2 000 idées provenant de vous, qui avez été consultés lors d'ateliers, de sondages et d'assemblées publiques.

Terrebonne durable : c'est également l'une des orientations stratégiques principales issues de notre Plan stratégique 2021-2025 dévoilé en février 2021. Nous nous sommes ainsi dotés d'outils stratégiques pour atteindre nos objectifs. Notre vision et nos orientations sont donc plus claires que jamais.

Analyser les idées, les structurer ainsi qu'établir des cibles précises représentait un défi qu'ont réussi l'administration municipale et les élus, à l'aide des citoyens et des entreprises. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à l'élaboration de ce plan d'action qui me remplit de fierté.

Vingt-cinq actions : voilà le résultat de ce travail minutieux. Les actions présentées dans les prochaines pages sont ambitieuses, mais atteignables. Ce sont des objectifs porteurs qui ont un impact significatif sur l'environnement. Le plan d'action vise à répondre aux préoccupations de notre municipalité et de sa population en matière d'environnement et détermine ses orientations afin d'agir de façon structurante, engagée et proactive.

Je suis certain que ce nouvel outil nous aidera à joindre nos efforts et notre énergie pour atteindre des cibles concrètes en faveur du développement durable. Nous souhaitons mobiliser non seulement les acteurs municipaux, mais également les entreprises et les citoyens, afin que les réflexes de développement durable soient de plus en plus présents dans les façons de faire les choses.

Un travail d'envergure nous attend, mais nous avons tous le même but commun, soit de promouvoir le développement, tout en protégeant la planète.

Marc-André Plante
Maire de la Ville de Terrebonne

Mot du président de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité

Le plan d'action de la Politique de développement durable de la Ville de Terrebonne appelle à l'action de tous. Nous souhaitons prendre les moyens pour assurer à tous les citoyens, actuels et futurs, une qualité de vie qui respecte les diverses dimensions du développement durable : environnementale, sociale et économique.

Le développement durable, c'est pouvoir répondre aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. À cet effet, la croissance économique doit comprendre des stratégies qui répondent tant aux différents besoins sociaux, notamment au niveau de la santé et des possibilités d'emploi, qu'aux besoins environnementaux, dont font partie la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Optimiser l'utilisation des ressources, diminuer le gaspillage et restreindre notre consommation doivent maintenant faire partie des gestes quotidiens afin de réduire la pression exercée sur les ressources limitées de nos écosystèmes, ici même, à Terrebonne.

Ce premier plan d'action débute en grand! Il contient des actions porteuses avec des cibles qui auront un impact important sur l'environnement. En effet, le plan met l'accent sur le volet environnemental en se concentrant sur les trois premiers axes de la Politique. Comme il s'agit d'un outil évolutif, il intégrera les axes liés à la gouvernance et à l'économie ultérieurement. Ces mises à jour permettront ainsi de prendre en compte les besoins et les réalités du présent et du futur.

Je suis fier de cette réalisation. Le plan d'action reflète les préoccupations de la population et de la Ville pour les années à venir. Il permet ainsi à tous d'avancer dans la même direction pour préserver notre environnement.

Nous sommes prêts à l'action, pour nos citoyens et les générations futures !

Yan Maisonneuve
Président de la Commission du développement durable,
de l'environnement et de la mobilité

Signification des termes et sigles utilisés dans le plan d'action

Le développement durable fait appel à différents termes, expressions et abréviations. Une grande part de ces mots et sigles se retrouvent dans les pages qui suivent et sont, pour la plupart, expliqués dans le texte. Pour faciliter la lecture, nous les avons ici regroupés et définis. Bonne lecture !

3RV : réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation. L'ordre des actions est important puisque la réduction à la source assure une réelle réduction des ressources utilisées. Et elle permet, comme la réutilisation, de diminuer la quantité de matières à recycler et à valoriser.

Biométhanisation : procédé qui consiste à produire un biogaz qui peut être utilisé comme source d'énergie.

Biocarburant : carburant fait à partir de matières végétales décomposées. Les biocarburants les plus utilisés en Amérique sont l'éthanol et le biodiesel.

Biogaz : gaz produit par la décomposition des matières organiques, comme des plantes, des résidus de table, en l'absence d'oxygène. Il se compose majoritairement de méthane et de dioxyde de carbone.

Canopée : étage supérieur du feuillage des arbres.

CEC : abréviation signifiant Complexe Enviro Connexions.

CH_4 : formule chimique du méthane.

CO_2 : formule chimique du dioxyde de carbone.

DD : abréviation signifiant développement durable.

Déchets organiques : déchets d'origine végétale ou animale qui sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils peuvent se décomposer naturellement. Ils servent à la fabrication du compost.

EEE : abréviation signifiant espèces exotiques envahissantes. Elles regroupent notamment les phragmites, le nerprun et la renouée du Japon.

Éq. CO_2/km parcouru : abréviation signifiant équivalent-carbone par kilomètre parcouru.

Éq. CO_2/kWh : abréviation signifiant équivalent-carbone par kilowatt-heure.

G éq. CO^2 : abréviation signifiant gramme équivalent-carbone.

GES : abréviation signifiant gaz à effet de serre.

Ha : abréviation signifiant hectare.

IFI : abréviation signifiant indice de fuite dans les infrastructures.

In situ : signifie en place.

Installations septiques : installations qui permettent le traitement des eaux usées.

MWh : abréviation signifiant mégawatt par heure.

Niveau PEX StaRRE : abréviation signifiant Programme d'excellence en eaux usées – Station de récupération des ressources de l'eau.

PDCB : abréviation signifiant Plan directeur d'accessibilité et de mise en valeur du Corridor de biodiversité.

PGDMC : abréviation signifiant Plan de gestion des débordements et mesures compensatoires.

PGMVMN : abréviation signifiant Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels.

RDD : abréviation signifiant résidus domestiques dangereux.

Stations d'épuration : installations qui assurent le traitement des eaux usées collectives.

Surverse : écoulement d'un liquide par débordement. Dans le domaine du traitement des eaux usées, il s'agit d'un équipement qui permet cet écoulement.

T. éq. CO_2 : abréviation signifiant tonne équivalent-carbone.

TIC : abréviation signifiant technologies de l'information et de la communication.

T.m. : abréviation signifiant tonne métrique.

U.O. : abréviation signifiant unité d'occupation.

Actions phares

Pour chacun des sept objectifs du plan d'action, nous avons établi une action phare. Ces actions phares servent à illustrer de manière concrète les objectifs, soit par leur ambition, leur envergure, leur côté innovateur, ou par plusieurs de ces caractéristiques à la fois. À Terrebonne, nous avons décidé de rêver grand, mais aussi, de rêver mieux! Repérez-les au fil de votre lecture grâce à ce symbole : ☆ **ACTION PHARE**

Objectifs de développement durable

Politique de
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de Terrebonne

Objectifs	Actions phares
1. Gérer l'eau de façon responsable (protection et consommation)	Construire une nouvelle usine de traitement des eaux usées, conforme aux normes environnementales les plus exigeantes
2. Appliquer les principes de la réduction à la source, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation (3RV)	Assurer la valorisation des déchets organiques dans une usine de biométhanisation
3. Favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs	Mettre en œuvre un plan directeur de développement des pistes cyclables utilitaires et non seulement pour le loisir
4. Aménager des quartiers conviviaux et denses offrant une expérience urbaine riche et mettant en valeur les patrimoines bâtis et naturels	Favoriser l'enfouissement des services d'utilité publique
5. Préserver et mettre en valeur les espaces verts, bleus et blancs tout en les intégrant au milieu de vie pour les rendre plus accessibles à la population	Mettre en œuvre le Plan directeur d'accessibilité et de mise en valeur du Corridor de biodiversité
6. Favoriser une bonne qualité de l'air à la population et œuvrer à la réduction des îlots de chaleur	Maintenir la canopée de la ville en tenant compte du développement
7. Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques	Adopter un règlement, mettre en œuvre un programme de stabilisation des talus et assurer la santé des rives

Vos objectifs, notre plan d'action

La Politique de développement durable de la Ville de Terrebonne, qui se veut ambitieuse et innovante, a largement pris appui sur l'apport de ses citoyens. Un important processus de consultation et de participation citoyenne a été déployé dans le but de rejoindre la plus grande diversité de citoyens et d'acteurs de développement local. L'exercice visait à faire émerger leurs attentes, leurs besoins et leurs suggestions en matière de développement durable. Les citoyens de Terrebonne ont été consultés par différents moyens, comme des ateliers de co-création, des assemblées publiques, un sondage en ligne et un concours dans les écoles. Le plan d'action qui s'appuie sur les axes établis dans la Politique de développement durable est en cohérence avec les préoccupations, les intérêts et la volonté de l'ensemble des acteurs du milieu.

Un plan d'action évolutif

Les actions contenues dans ce plan représentent d'ores et déjà un travail important et de grande envergure. Outil vivant et évolutif, cette première mouture est établie sur une durée de cinq ans. Certaines des actions seront achevées avant les cinq années du plan d'action, et de nouvelles actions pourront les remplacer, au besoin. La banque de propositions issues des consultations est loin d'être épuisée! D'autres actions nécessiteront une plus longue période pour être complétées, en raison de leur nature et des ressources financières et humaines qu'elles nécessiteront. Par exemple, établir des systèmes de collecte d'information, les mettre en place et en assurer le suivi demande du temps.

Les versions subséquentes couvriront des périodes de trois ans, de manière à arrimer les projets avec les budgets que ces derniers nécessiteront par le biais des plans triennaux d'immobilisations. L'évolution des besoins sera donc également prise en compte dans les versions futures du plan.

Des objectifs clairs et réalisables

Le plan d'action est le guide des orientations municipales. Il s'agit d'un outil de référence pour la prise de décisions actuelles et à venir. Ses fondements s'inscrivent dans une démarche selon le principe d'objectifs S.M.A.R.T. C'est-à-dire que chacun des objectifs doit être :

- **S**pécifique – Il doit décrire une mesure, un comportement, une réalisation ou un résultat précis qui est observable ;
- **M**esurable – Il doit être quantifiable et comporter des indicateurs, ce qui permet de le mesurer ;
- **A**xé sur un auditoire particulier - Il est approprié et adapté à l'auditoire cible ;
- **R**éaliste - Il est réalisable à l'aide des ressources disponibles ;
- **T**emporel - Il énonce un calendrier au cours duquel l'objectif sera réalisé.

Ainsi, les tableaux présentés dans les sections suivantes détaillent les 25 actions qui composent le plan d'action 2021-2025. Ces actions visent la réalisation des sept objectifs de développement durable retenus, répartis au sein de trois des cinq grands axes de la Politique :

- la gestion responsable des ressources et de leur usage ;
- la qualité des milieux de vie et la préservation de l'environnement naturel ;
- la qualité de l'air et les changements climatiques.

Les deux derniers axes, soit la gouvernance responsable et le dynamisme des communautés et l'économie innovante et responsable, sont en cours d'élaboration. Leurs actions viendront se greffer au plan d'action de la Politique de développement durable lorsqu'elles seront déterminées.

Pour chacune des actions, les cibles à atteindre ont été définies, de même que les outils de mesure et de suivi. Des méthodes et des fréquences de calcul appropriées ont été mises en place pour assurer le suivi et l'atteinte des objectifs du plan.

Nous sommes prêts, avec la population et les entreprises, à agir pour le bien-être de tous nos citoyens en matière d'environnement !

« Le développement durable, c'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous (aussi appelé rapport Brundtland), ONU, 1987.

Axe 1

Gestion responsable des ressources et de leur usage (3RV)

La réduction à la source demeure le moyen le plus efficace pour diminuer la pression sur les écosystèmes et les ressources. Plus les prélèvements des ressources sont judicieux, plus les milieux naturels seront nombreux et vastes. Rappelons qu'ils rendent des services écologiques inestimables au sein desquels il fait bon vivre et s'épanouir. Réduire sa consommation d'eau potable et sa production de déchets sont de bons exemples de moyens à mettre en place pour y arriver. Et pour y parvenir réellement, encore faut-il que les technologies, la réglementation et la volonté, tant individuelle que collective, soient au rendez-vous.

La saine gestion de l'eau passe notamment par des technologies de traitement des eaux usées encore plus efficaces, l'adoption de standards de qualité supérieurs et l'utilisation efficace de l'eau potable. Une diminution des rejets dans l'environnement, comme ceux produits par les installations septiques non conformes, par les surverses et par les sels de déglaçage utilisés sur les routes, fait partie des engagements de ce plan d'action.

Nous devons aussi nous rappeler que le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas! La réduction de notre consommation, en mettant l'accent sur nos besoins essentiels, mènera à une réelle diminution de la quantité de déchets à gérer, et par le fait même, à une réduction des besoins en infrastructures, services, équipements et outils nécessaires à cette gestion. Malgré cela, il restera toujours des matières résiduelles à gérer. La valorisation possible de ces déchets reste un exercice et un défi pour la Ville et tous ses citoyens. En effet, pour permettre la valorisation des matières résiduelles, notamment par la collecte des matières organiques, la participation citoyenne est essentielle. De son côté, la Ville de Terrebonne assurera leur acheminement vers une nouvelle usine de biométhanisation afin de les transformer en biocarburant. Le cycle de la valorisation de ces déchets organiques sera ainsi complet, grâce à la collaboration responsable des citoyens et de leur Ville.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
1. Gérer l'eau de façon responsable (protection et consommation)	1. Revoir certaines technologies de traitement des eaux usées afin d'en optimiser le rendement.	Niveau PEX StaRRE atteint	Non disponible à l'heure actuelle	Les émissions des stations d'épuration existantes en 2018 - 3901, rue Émile-Roy : 523 MWh, 0,6 t éq. CO_2 - 1050, boulevard de la Pinière : 5028 MWh, 6,2 t éq. CO_2	2021 – 2022 : recueillir mensuellement les données nécessaires à l'établissement de l'état de référence en fonction des paramètres PEX StaRRE pour les 2 stations d'épuration (STEP) STEP La Plaine 2021 - 2024 : niveau 2 2025 : niveau 3 STEP La Pinière 2023 : PEX StaRRE niveau 2 2024 : niveau 2 2025 : niveau 3	À définir lorsque toutes les composantes seront en place.	Travaux publics
	☆ **ACTION PHARE** 2- Construire une nouvelle usine de traitement des eaux usées, conforme aux normes environnementales les plus exigeantes.	Usine implantée et opérationnelle	En cours (Plans et devis, réalisation à 90 %)	-	2020 : étude de faisabilité, plans et devis 2021-2023 : construction 2023 : mise en service	-	Génie et environnement
	3- Mettre en place un programme de suivi de la performance et de conformité pour les installations septiques isolées.	État d'avancement de l'élaboration de la base de données	En cours (réalisation à 7 %)	-	Avril 2021 : analyse complétée	-	Génie et environnement
		Nombre d'installations septiques vérifiées/mises aux normes	Non débuté	Réduction potentielle des émissions de CH_4 des installations mal gérées. La détermination de l'état de référence fait partie de l'action.	2021-2025 : vérifier 250 installations annuellement 2025 : 1 250 installations vérifiées	À déterminer en fonction de l'état de référence.	

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
1. **Gérer l'eau de façon responsable (protection et consommation)**	4- Identifier les ouvrages de surverse problématiques et établir, pour chacun, une stratégie de correction et d'atténuation des impacts.	État d'avancement de l'analyse du réseau	En cours (réalisation à 3 %)	-	Automne 2021 : analyse complétée	-	Génie et environnement Travaux publics
		État d'avancement de l'adoption et de l'application du Plan de gestion des débordements et mesures compensatoires (PGDMC)	PGDMC en cours de rédaction (réalisation à 3 %) Ouvrages en surverse hors normes : 2017 à 2020 : 0/48 2016 : 7/48 2015 : 10/48	-	Automne 2022 : - adopter le PGDMC - identifier les cibles pour les années subséquentes, en fonction des priorités 2023 : début des travaux 2025 : diminution de 70 % des surverses (hors-normes ou non)	-	
	5- Rationaliser la consommation d'eau potable et diminuer les fuites dans le réseau de transport et de distribution afin de baisser la production d'eau potable.	Estimation de la quantité moyenne d'eau potable distribuée dans les secteurs résidentiels (litres/habitant/jour)	365 litres/hab/jour	3 191 MWh 16,7 t éq. CO_2	2021 : planifier l'installation de compteurs d'eau sur le réseau de transport et de distribution dans des secteurs stratégiques, à des fins de documentation 2022-2023 : installer des compteurs d'eau selon la planification, analyse des données obtenues et production d'un plan de réduction de la consommation d'eau de 10 %, en moyenne, pour les secteurs résidentiels 2024-2025 : mettre en œuvre le plan de réduction de la consommation d'eau en secteur résidentiel	-	Travaux publics
		Indice de fuite dans le réseau	Estimation préliminaire des fuites dans le réseau : IFI de 1,8	-	2024-2025 : utiliser les résultats de la mesure d'eau potable transportée et distribuée dans les secteurs stratégiques pour le calcul des fuites et réduction de 20 % de l'indice de fuite pour les années subséquentes	-	

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
1. **Gérer l'eau de façon responsable (protection et consommation)**	6- Réduire la quantité de sel de déglaçage utilisée sur les voies de circulation.	Quantité de sels de déglaçage utilisée par km de rues	2019-2020 : 9,1 t.m.	-	Avril 2021 : finaliser la politique de viabilité hivernale et uniformiser les processus de déneigement Mai 2021 : colliger les données de consommation de sels et d'abrasifs par kilomètre de rues Octobre 2021 : mettre en place des mesures pour réduire les taux d'épandage et en faire le suivi 2022 : réduire de 5 % la quantité de sel de déglaçage 2023 : réduire de 10 % 2024 : réduire de 5 % 2025 : maintenir la réduction	-	Travaux publics
2. **Appliquer le principe des 3RV au sein des activités municipales et en faire la promotion**	☆ **ACTION PHARE** 7- Assurer une valorisation optimale des matières organiques par un procédé tel que la biométhanisation, qui consiste à produire un biogaz qui peut être utilisé comme source d'énergie.	État d'avancement de l'étude de modes de traitements des matières organiques	En cours : étude de faisabilité pour une usine de biométhanisation terminée Autres méthodes : non débuté	Collecte des résidus organiques (matières organiques valorisées) : 2 272 t éq. CO_2 biogéniques > Net : 0 t éq. CO_2 Collecte des déchets (matières organiques enfouies) : 748 t éq. CO_2	2021 : compléter l'analyse des modes de traitement et conclure sur un ou plusieurs modes de traitement à privilégier tel que la biométhanisation 2022 : établir des partenariats externes 2023 à 2025 : mise en œuvre	La quantification des émissions de GES dues à l'implantation et l'opération d'un site de traitement va nécessiter une étude spécifique dans laquelle les points suivants seront abordés : - construction ; - stratégie de collecte ; - caractérisation des matières ; - technologie de biométhanisation ; - valorisation du biogaz.	Génie et environnement
	8- Accélérer l'implantation de la collecte des matières organiques.	État d'avancement de l'implantation de la collecte pour ces catégories d'unités d'occupation	Multilogements de 8 U.O. et plus : 0	748 t éq. CO_2	2021 : 100 % des immeubles de 8 U.O. (728 U.O.) 2023 : 100 % des immeubles de 9 à 12 U.O. (1 000 U.O.) 2024 : 100 % des immeubles de plus de 12 U.O. (1 205 U.O.)	205 t éq. CO_2 de réduction annuelle projetée	Génie et environnement
			Commerces : 30		2021-2024 : 0 2025 : 100		
			Bâtiments municipaux : 6		2022 à 2025 : 4 bâtiments/année		
			Organismes : 0		2025 : 25 organismes		

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
2. **Appliquer le principe des 3RV au sein des activités municipales et en faire la promotion**	9- Implanter un dépôt permanent pour les résidus domestiques dangereux (RDD) et les résidus issus du domaine des technologies de l'information et des télécommunications (TIC).	Implantation d'un point dépôt permanent (% avancement)	En cours (réalisation à 25 %)	Réduction peu significative des émissions de GES, mais cette action favorise la mobilisation de la population et entraîne d'autres bénéfices environnementaux.	2020 : plan et concept, recherche d'un terrain 2021 : élaboration du financement, construction et mise en service	-	Génie et environnement
		Analyser l'ajout possible les RDD et les TIC au site de tri des matières résiduelles de CEC (% d'avancement).	En cours (réalisation à 25 %)	-	2020 : négociation avec CEC 2021 : financement, infrastructures et mise en service	-	
		Analyser la possibilité d'un partenariat pour la récupération des RDD et les TIC, et évaluer si le site proposé répond aux besoins de la Ville (% d'avancement).	Non débuté	-	2023 : recherche de partenariats et recommandation à la DG 2024 : financement, infrastructures et mise en service	-	
	10- Poursuivre et bonifier les programmes environnementaux destinés aux citoyens (couches lavables, lames déchiqueteuses, récupérateurs d'eau de pluie et produits d'hygiène féminine).	Nombre de subventions octroyées	Nombre moyen de subventions accordées au cours des deux dernières années Lames déchiqueteuses : 59 Couches lavables : 61 Récupérateurs d'eau de pluie : 21 Produits d'hygiène féminine : nouveau 2021	Réduction peu significative et difficilement quantifiable des émissions de GES, mais cette action favorise la mobilisation de la population et entraîne d'autres bénéfices environnementaux.	2021 : augmenter de 10 % le nombre de subventions octroyées 2021 : produire une évaluation des bénéfices environnementaux globaux réels de chacun des programmes Automne 2021 : réviser les programmes en fonction des résultats de l'évaluation	-	Génie et environnement
	11- Mettre en œuvre le plan d'action sur la gestion des matières résiduelles 2021-2025.	État d'avancement de la mise en œuvre	Adoption du plan d'action au printemps 2021	Calcul des GES inclus dans d'autres actions.	2021 : adoption du plan et début de la mise en œuvre, fixation des mécanismes de suivi 2022 : mise en œuvre 2023 : mise en œuvre et évaluation de l'efficacité des mesures 2024 : bilan et préparation de la refonte 2026-2030 2025 : adoption du plan 2026-2030	-	Chantier « Matières résiduelles » de la Direction générale

Axe 2

Qualité des milieux de vie et préservation de l'environnement naturel

Pouvoir profiter de la nature en toute saison, se déplacer en transport alternatif et bénéficier des services écologiques rendus par les espaces verts sont des objectifs atteignables grâce aux actions proposées dans cet axe. Favoriser des quartiers conviviaux où la verdure est maximisée et où les transports alternatifs sont encouragés ainsi que mettre en valeur les milieux naturels pour en faire bénéficier les citoyens sont des actions concrètes qui auront un impact direct sur la vie des Terrebonniennes et Terrebonniens. De plus, la proximité des espaces naturels et la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) permettent de fournir de nombreux services aux citoyens comme la réduction des îlots de chaleur, la rétention des eaux de pluie et l'observation d'une faune et d'une flore diversifiées.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
3. Favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs	☆ ACTION PHARE 12- Mettre en œuvre un plan directeur de développement des pistes cyclables utilitaires et non seulement pour le loisir.	Analyser la possibilité d'un lien cyclable sur la montée Masson.	Non débuté	-	2021 : analyse complétée	-	Génie et environnement Loisir et vie communautaire
		État d'avancement du plan directeur	En cours (réalisation à 25 %)	-	2025 : plan directeur réalisé	-	
		État d'avancement de l'implantation	92 km de pistes cyclables	160 g éq. CO_2/km parcouru	2025 : avoir terminé la piste cyclable le long de la côte de Terrebonne en conformité avec le plan de mobilité durable adopté par le conseil municipal 2025 : avoir évalué la connexion à des endroits propices avec la TransTerrebonne	-	
	13- Établir des normes concernant le nombre d'espaces de stationnement pour bicyclettes, notamment pour les commerces, les multilogements et les projets de développement de haute densité.	Norme adoptée	En cours (réalisation à 2 %)	Réduction peu significative des émissions de GES, mais cette action favorise la mobilisation de la population.	2022 : analyse complétée	-	Urbanisme durable
4. Aménager des quartiers conviviaux et denses offrant une expérience urbaine riche et mettant en valeur les patrimoines bâtis et naturels	☆ ACTION PHARE 14- Favoriser l'enfouissement des services d'utilité publique.	Nombre de km linéaires enfouis dans les nouveaux projets	En cours (19,7 km)	-	2021-2025 : 80 % des nouveaux projets	-	Génie et environnement
		Nombre de km linéaires enfouis pour les services d'utilité publique existants	En cours (0,8 km)	-	2021-2022 : 0 2023 : 1,1 km dans le VT	-	
	15- Organiser annuellement, en collaboration avec un organisme du milieu, au moins deux corvées bénévoles de ramassage des déchets.	Nombre de corvées organisées	2 par année	Réduction très peu significative, mais cette action favorise la mobilisation de la population.	2020 : 0 (pandémie) 2021-2022 : 2 par année 2023-2025 : 3 par année	-	Génie et environnement

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
5. **Préserver et mettre en valeur les espaces verts, bleus et blancs tout en les intégrant au milieu de vie pour les rendre plus accessibles à la population**	☆ **ACTION PHARE** 16- Mettre en œuvre le Plan directeur d'accessibilité et de mise en valeur du Corridor de biodiversité (PDCB).	Adoption du plan directeur	En cours (réalisation à 50 %)	-	Adopté en juin 2021	-	Génie et environnement
		Mise en œuvre du PDCB	Non débuté	-	2021-2025 : à venir	-	
	17- Poursuivre les actions du Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels (PGMVMN) en favorisant les milieux naturels dont la préservation et l'intégrité écologique sont prioritaires.	Réalisation de projets en accord avec les objectifs du PGMVMN	2020 : 6/55 actions débutées (réalisation à environ 10 %)	-	2021-2025 : terminer les projets ponctuels et atteindre 20 % des actions réalisées	-	Génie et environnement
	18- Élaborer un protocole standard de contrôle des espèces exotiques envahissantes et le mettre en œuvre.	État d'avancement de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action de contrôle des EEE pour les terrains publics.	En cours (réalisation à 50 %)	-	Juillet 2020 : plan d'action de lutte aux EEE Automne 2020 : réalisation de fiches de projets (corridor) 2023 : Réalisation de fiches de projets (reste Ville) 2024-2025: à venir	-	Génie et environnement
		Travaux de contrôle des EEE	2016 : Phragmites : 104,35 ha Nerprun : 10,22 ha Renouée du Japon : 0,52 ha	-	2021-2025 : 5 à 10 ha de plus à contrôler par année, en plus des projets existants à terminer	-	
	19- Planifier la restauration de milieux naturels sur le territoire afin d'en conserver la biodiversité actuelle.	Inventaire des sites problématiques et réalisation des mesures correctrices (ex. : mauvais drainage pouvant entraîner la perte de la biodiversité d'un milieu sec).	Non débuté	-	2021 : commencer les visites in situ pour repérer les problématiques 2021-2025 : corriger les problématiques sur un minimum de 50 % des sites repérés	-	Génie et environnement

Axe 3

Qualité de l'air et changements climatiques

Avec l'augmentation imminente des températures, la Ville souhaite se donner des objectifs ambitieux qui permettront d'augmenter la qualité de l'air, de diminuer les îlots de chaleur et de prévoir des mesures d'adaptation face aux conséquences des changements climatiques. Un maintien de la canopée en visant le dépassement des objectifs métropolitains est audacieux pour une ville en développement, mais réaliste avec une planification adéquate. Cela permettra de réduire les îlots de chaleur et assurera sa part de captation du dioxyde de carbone (CO_2) atmosphérique, contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Au niveau de la réduction de la pollution atmosphérique, l'implantation de bornes de recharge municipales et l'électrification d'une partie de la flotte des véhicules municipaux apporteront une contribution certaine.

Comme nous le savons, les transports avec leur source actuelle d'énergie sont reconnus comme étant une source importante de pollution atmosphérique et de GES.

Dans un souci d'efficacité énergétique, le plan de rénovation des bâtiments municipaux et de construction des nouveaux bâtiments veillera autant à la diminution de consommation qu'à la conservation énergétique. Il s'agit donc d'une occasion à saisir afin, non seulement d'augmenter la performance de ces bâtiments, mais aussi de réaliser des économies financières.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
6. **Favoriser une bonne qualité de l'air à la population et œuvrer à la réduction des îlots de chaleur**	☆ **ACTION PHARE** 20- Maintenir la canopée de la ville en tenant compte du développement.	Pourcentage de canopée	Réalisation à 30,3 % (2017)	223 t éq. CO_2	Malgré l'important développement à venir, la Ville va s'engager à maintenir une canopée sur au moins 30 % de son territoire	-	Génie et environnement
	21- Poursuivre l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments, en appoint de l'objectif d'électrification de la flotte municipale.	Nombre de bornes de recharge installées	14 bornes installées	De l'ordre de 257 g éq. CO_2/kWh	2020 : 4 (réalisé) 2021 : 9 2022-2025 : selon les résultats du rapport révisé	À venir	Génie et environnement

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
7. Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques	☆ **ACTION PHARE** 22- Adopter un règlement, mettre en œuvre un programme de stabilisation des talus et assurer la santé des rives.	Règlement adopté	Débuté (réalisation à 5 %)	-	2021 : adoption du règlement	-	Génie et environnement
		Programme de prévention adopté	Débuté (réalisation à 20 %)	-	2021 : adoption du programme	-	Génie et environnement
		Inventaire des rives réalisé	Non débuté	-	2021 : 10 %	-	Génie et environnement
		Application réglementaire : nombre de km de rives vérifiées	Non débuté	-	2021-2025 : nombre de propriétés riveraines inspectées	-	Génie et environnement
	23- Mettre en œuvre les recommandations de la Politique d'acquisition des véhicules écoénergétiques.	Nombre de recommandations mises en œuvre	11/26 recommandations réalisées	-	À définir	-	Chantier « Gestion et rationalisation des équipements motorisés » de la Direction générale
		Émissions de GES du parc de véhicules de la Ville (t éq. CO_2)	Non débuté	3 848 t éq. CO_2	Juin 2021 : déterminer l'état de référence Décembre 2021 : analyser les pistes de réduction, incluant les recommandations de la Politique d'acquisition de véhicules écoénergétiques, et déterminer les cibles 2021-2025 : remplacer 1 véhicule léger sur 2 par un véhicule électrique ou hybride 2022-2025 : mettre en place et faire le suivi des mesures	À définir en fonction de l'analyse	Travaux publics

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS (ANNUELS)	ÉTAT DE RÉFÉRENCE	ÉTAT DE RÉFÉRENCE GES OU ÉQUIVALENT	CIBLE	CIBLE GES OU ÉQUIVALENT	RESPONSABLES
7. **Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences des changements climatiques**	24- Élaborer et appliquer un plan de réduction de la consommation énergétique pour le parc immobilier municipal.	Plan (guides) adopté et son application	En cours (réalisation à 85 %)	Calculé par exigence, en fonction de la source d'énergie consommée	2021 : adoption 2021-2025 : appliquer 60 % des exigences du guide (le guide détermine des exigences au niveau de la performance des appareils et matériaux)	Calculé par exigence, en fonction de la source d'énergie non consommée	Génie et environnement
		Inspiration des certifications existantes	En cours	-	2025 : tendre vers les meilleures pratiques écoresponsables existantes	-	Génie et environnement
		État d'avancement du plan de mise à jour des composantes des bâtiments à rénover	Non débuté	-	Proposition de la Direction génie et environnement : 2021 : audit de bâtiment complété 2010 : en fonction de la vétusté des différentes composantes de l'enveloppe des bâtiments, élaborer un plan d'action pour améliorer l'étanchéité et la performance énergétique des bâtiments visés	-	Travaux publics
		kWh économisés grâce au plan	Proposition de la Direction génie et environnement : énergie totale utilisée par la Ville en 2018	572 t éq. CO_2	Proposition de la Direction génie et environnement : 2022 -2025 : planification et mise en œuvre des travaux sur les bâtiments qui auront été identifiés 2025 : chauffage au mazout délaissé pour électricité	À définir en fonction du plan de mise à jour des composantes des bâtiments	Travaux publics
	25- Mettre en œuvre le Plan d'adaptation et d'atténuation aux conséquences des changements climatiques de la Ville.	État d'avancement de la mise en œuvre	Non débuté (adoption du plan en avril 2021)	À définir, selon les actions	2021 : prioriser les actions 2022-2025 : mettre en œuvre les actions prioritaires prévues à court terme	À définir selon les actions	Multi directions

REMERCIEMENTS AUX PARTICIPANTS

Membres du comité de référence citoyen

Élus municipaux, employés et citoyens issus de différents milieux d'intérêt présents aux cafés-rencontres

Citoyens ayant participé aux consultations publiques, au sondage, au vox pop, etc.

Jeunes du collège Saint-Sacrement qui ont partagé leur vision de leur ville de demain

Adopté à l'assemblée du conseil municipal du 12 avril 2021